Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes

Calcul des émissions évitées des projets de la Banque de la Transition Energétique

Note de synthèse sur la méthodologie mise en œuvre

——

Résultats

Septembre 2026 : mise à jour du stock de projets financés à fin 2025

Table des matières

I. Contexte 2
II. Méthodologie de calcul des émissions évitées par type de projet 3
A. Présentation générale du concept d'émissions évitées 3
B. Projets « Mobilité » 4
1. Financement de véhicules 4
2. Financement d'infrastructures 5
C. Projets « Bâtiments » 5
1. Projets Eco-PTZ 5
2. Projets Label BREEAM et performance énergétique 7
D. Projets « Energies renouvelables » 8
E. Projets « Innovation » 9
F. Méthodologie d'allocation à la BTE 9
III. Résultats 10
A. Emissions évitées grâce aux projets « Mobilité » 10
B. Emissions évitées grâce aux projets « Bâtiments » 11
C. Emissions évitées grâce aux projets « Energies renouvelables » 12
D. Synthèse 13
IV. Annexes 14
A. Périmètres de calcul en 2023, 2024 et 2025 14
B. Emissions évitées grâce aux projets « Mobilité » (stock à fin 2025) 14
C. Emissions évitées grâce aux projets « Bâtiments » (stock à fin 2025) 15
D. Emissions évitées grâce aux projets « Energies renouvelables » (stock à fin 2025) 15

I. Contexte

Soucieuse de valoriser l'action de la Banque de la Transition Energétique (BTE), la Banque Populaire Auvergne-Rhône-Alpes (BPAURA) a souhaité quantifier les émissions de gaz à effet de serre évitées grâce au financement des projets de transition accompagnés par la BTE.

Dans ce cadre, I Care by BearingPoint a accompagné BPAURA pour :

- Définir une méthode robuste de calcul des émissions évitées ;
- Choisir des scénarios de référence auxquels comparer les projets financés ;
- Collecter les données nécessaires au calcul des émissions induites par les projets ;
- Calculer les émissions évitées en comparant les projets financés aux scénarios choisis ;
- Développer un outil permettant d'appliquer cette méthodologie de calcul aux projets futurs.

La Banque de la Transition Energétique

La BTE accompagne les acteurs économiques locaux dans leurs projets liés à la transition énergétique et environnementale à travers une expertise dédiée, des partenariats avec des entreprises référentes et une collecte de l'épargne des clients du territoire, destinée à financer ces projets. 8 banques sont adhérentes à ce jour :

La Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes

Dans le cadre de son adhésion à la BTE, la Banque Populaire Auvergne-Rhône-Alpes collecte de l'épargne dite "verte" pour la réinvestir dans des projets contributifs de la transition énergétique. Ces financements sont traçables, et soutiennent des projets situés au sein de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

3 principales typologies de projet



Mise à jour des résultats sur le stock de projets à fin 2025
Pour la 3ème année consécutive, la BPAURA a réalisé le calcul des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) évitées permises par les projets financés. Dans le cadre de cette mise à jour, le périmètre étudié couvre à nouveau les 3 principales typologies de projets financés, à savoir : mobilité, énergie renouvelable, performance énergétique et environnementale des bâtiments. Le champ a été élargi afin d'intégrer les nouveaux projets financés au cours de l'année 2025 et depuis le dernier exercice réalisé. A noter que certaines données sur le stock de projets 2024 ont été réactualisées à la marge compte tenu de l'amélioration de la connaissance des informations spécifiques aux projets. Cela se traduit par une modification pour certains projets de paramètres tels que : le taux d'intérêt, la part de financement allouée à BPAURA, la puissance réelle installée et le productible. Pour cette raison, les résultats obtenus sur ce même périmètre 2024 peuvent varier légèrement par rapport aux chiffres publiés dans le précédent rapport.

II. Méthodologie de calcul des émissions évitées par type de projet

A. Présentation générale du concept d'émissions évitées

Le concept d'émissions évitées vise à mesurer la réduction des émissions de gaz à effet de serre permises par un projet / un service / une technologie. C'est un indicateur de contribution d'un projet à l'amélioration de l'empreinte carbone d'un secteur donné. Il se calcule en comparant les émissions d'un projet de financement, si possible sur l'ensemble de sa durée de vie, par rapport à un scénario de référence représentant le niveau moyen du parc du service donné. Ce scénario de référence permet de modéliser également l'évolution attendue de ce parc, traduisant le scénario le plus probable si la solution / le service / le projet ne voit pas le jour.

Ce travail s'est concentré sur trois grandes thématiques de projets : Mobilité, Energies renouvelables et Bâtiment. Pour chacune de ces thématiques, les scénarios de référence sont donnés dans le tableau ci-dessous :

Secteur	Technologie financée	Se compare à
Mobilité	Véhicules bas carbone (électrique, hybride rechargeable, biodiesel)	Véhicule moyen vendu en France en 2025
	Infrastructures (bornes de recharges électriques)	Véhicule moyen vendu en France en 2025 (principe de « mobilité permise »)
	Vélo à assistance électrique	Mix moyen des modes de transport utilisés quotidiennement
Energies renouvelables	Photovoltaïque	Mix national français de production d'électricité
	Hydraulique	Mix national français de production d'électricité
	Eolien	Mix national français de production d'électricité
	Méthanisation	Mix national français de production de gaz
	Biomasse	Mix national français de production de chaleur
Bâtiment	Rénovation Eco-PTZ	Isolation thermique moyenne
	Label BREEAM et performance énergétique	Performance énergétique des bâtiments neufs moyens

B. Projets « Mobilité »

1. Financement de véhicules

Scénario de référence : le véhicule financé (voiture, bus, camion, scooter, …) est comparé à l'alternative marché existante : le véhicule moyen correspondant vendu en 2025 (voiture, bus, camion, scooter). Pour cela, les mix des ventes des véhicules neufs et d'occasion sont calculés respectivement via les statistiques du Comité des Constructeurs Français d'Automobiles (CCFA[1]) et les statistiques publiques de l'énergie, des transports, du logement et de l'environnement (SDES[2]). La performance carbone actuelle et future des différentes motorisations est calculée à partir de la Base Empreinte de l'ADEME et des scénarios de décarbonation de la production d'électricité en France (Futurs énergétiques 2050 de RTE).

La méthodologie de calcul a légèrement évolué comparativement aux études précédentes puisque le véhicule financé était auparavant comparé au parc existant, et donc au véhicule moyen en circulation (même type, toutes motorisations confondues) en France. Ce changement induit un écart mineur dans les résultats mais permet de se conformer aux standards de calcul sur les émissions évitées, notamment l'Avoided Emissions Platform (AEP[3]).

Dans le cadre de la mise à jour des calculs sur le stock 2025, deux nouvelles catégories de projet ont été modélisées avec l'apparition de financements de camions électriques et de vélos à assistance électrique. Pour ces derniers, le scénario de référence correspond au mix moyen des modes de transport utilisés par les Français pour leurs déplacements domicile-travail (source : tableau de bord des mobilités durables du Ministère[4]).

Enfin, un certain nombre de facteurs d'émissions relatifs aux carburants fossiles ont été mis à jour afin de suivre les dernières actualisations des données de la Base Empreinte. Le facteur d'émission en phase d'utilisation des véhicules hybrides a également été recalculé afin de prendre en compte la part d'électricité réellement consommée par les véhicules hybrides, soit 51% selon le International Council on Clean Transportation (ICCT). En conséquence, les valeurs des FE pour les véhicules concernés ont été actualisés dans la modélisation. Pour les véhicules hybrides, le FE lié à l'utilisation passe ainsi de 23,5 gCO_2e/km en 2024 à 110 gCO_2e/km en 2025.

Emissions induites par le projet : les facteurs d'émissions pris sont issus de la base Empreinte de l'ADEME et exprimés en $kgCO_2e/km$, comme le scénario de référence.

[1] https://ccfa.fr/wp-content/uploads/2026/01/Immatriculations-mensuelles-par-energie_Decembre2025.pdf

[2] https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/donnees-2025-sur-les-immatriculations-des-vehicules

[3] https://aefdi.io/

[4] https://mobilites-durables.transports.gouv.fr/indicateurs/deplacements-domicile-travail/#parts-modales

Calcul des émissions évitées : Les émissions évitées sont d'abord calculées par km parcouru, puis multipliées par la distance annuelle moyenne par type de véhicules pour obtenir des émissions évitées en $kgCO_2e$.

2. Financement d'infrastructures

Scénario de référence : Les émissions évitées permises par la construction d'une infrastructure pour une mobilité bas carbone le sont principalement grâce à la mobilité bas carbone permise grâce à cette infrastructure. Il est possible d'exprimer une intensité carbone (en $kgCO_2e/km$) pour une infrastructure donnée, en se basant sur les performances carbones des véhicules correspondants (pour une borne de recharge électrique : en considérant que celle-ci permet la mobilité de véhicules électriques ou hybrides rechargeables). Le calibrage d'un scénario de référence est alors directement identique à celle des scénarios de référence liés aux financements de véhicules, et reprend donc les mêmes hypothèses et sources.

Calcul des émissions évitées : pour chaque infrastructure financée, la performance carbone du véhicule moyen dont l'infrastructure permet la mobilité est calculée année après année (exprimée en $kgCO_2e/km$) ; elle est ensuite comparée à celle du véhicule moyen en circulation (même type, toutes motorisations confondues). Par exemple, une borne électrique permet une mobilité des véhicules électriques et hybrides rechargeables ; l'exercice consiste ainsi à comparer la performance moyenne de ce type de véhicules par rapport au parc moyen de véhicules en circulation. Enfin, des hypothèses de temps d'utilisation selon la capacité des bornes de recharges sont retenues afin d'obtenir un nombre de véhicules rechargés grâce à cette infrastructure et donc les émissions évitées totales permises grâce à ce type de projets.

C. Projets « Bâtiments »

1. Projets Eco-PTZ

Scénario de référence : on suppose qu'en absence de financement via le dispositif Eco-PTZ, des travaux de rénovation énergétique auraient été réalisés à horizon 2035. Le décret tertiaire impose en effet de réduire les consommations énergétiques des bâtiments tertiaires de 40% d'ici 2030 par rapport à l'année de référence ; dans une logique de décarbonation globale du parc immobilier français, nous considérons un horizon temporel et une ambition identique pour le résidentiel. Pour atteindre cet objectif, des travaux de rénovation similaires à ceux concernés par l'Eco-PTZ auraient été réalisés pour améliorer la performance énergétique du logement. L'expérience montre que les bâtiments prennent du retard par rapport à la réglementation : un retard moyen de 5 ans a été considéré dans le scénario de référence.

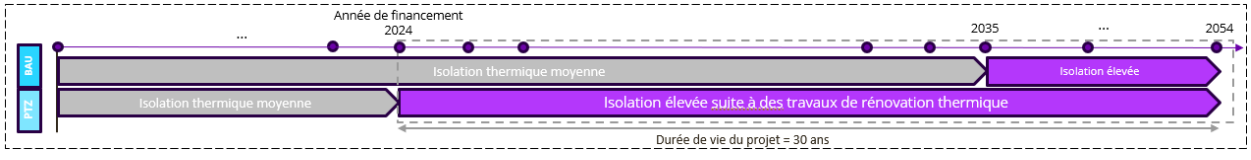


Illustration – Temporalité du scénario de référence : rénovation énergétique en 2035

Dans les calculs, les projets Eco-PTZ financés par la BTE ne permettent plus de réaliser des émissions évitées à partir de 2035 : le scénario de référence s'aligne au scénario avec projet.

Calcul des émissions évitées : la Société de Gestion des Financements et de la Garantie de l'Accession Sociale à la propriété (SGFGAS) a publié en juillet 2026 un bilan statistique des Eco-PTZ. Le rapport fournit notamment le nombre et montant des Eco-prêts émis en 2025 par action, ainsi qu'une répartition du coût des travaux lié aux Eco-PTZ par action.

Action	Effectif	Répartition	Cumul	Coût moyen de l'action	Coût médian de l'action
Isolation des toitures	14 432	10,6%	10,6%	10 657 €	7 313 €
Isolation des murs	19 535	14,4%	25,0%	16 719 €	15 000 €
Isolation des parois vitrées/portes	31 881	23,5%	48,6%	11 694 €	9 241 €
Chauffage/eau	28 393	20,9%	69,5%	13 394 €	13 454 €
Chauffage avec énergie renouvelable	32 160	23,7%	93,2%	8 941 €	7 500 €
Eau chaude avec énergie renouvelable	6 246	4,6%	97,8%	7 449 €	4 800 €
Isolation plancher bas	2 962	2,2%	100,0%	4 466 €	3 508 €

Illustration – Tableau représentant le nombre et le montant des Eco-Prêts émis en 2025 par action (Source : SGFGAS)

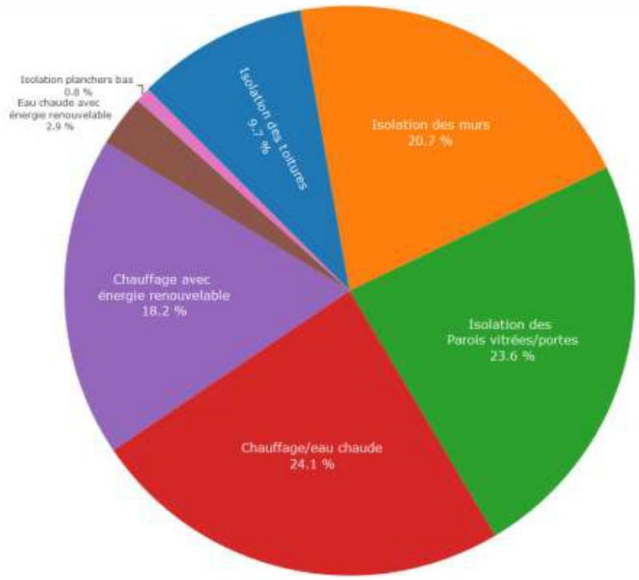


Illustration – Répartition du coût des travaux lié aux Eco-PTZ émis en 2025 et par action (Source : SGFGAS)

A partir des facteurs d'évitement relatifs à chaque action concernée par l'Eco-PTZ (en $kgCO_2e/m^2$) donné directement par la *Net Zero Initiative*[5],ainsi que des surfaces moyennes des logements concernés par les Eco-PTZ par action (source SGFGAS), nous sommes en mesure d'établir les gains GES moyens annuels des Eco-PTZ par action. Les gains GES moyens annuels par action en intensité monétaire (en $kgCO_2e/€$) sont obtenus en divisant le résultat précédent par le montant moyen des Eco-PTZ (par action). Enfin, une pondération par le poids de chaque action permet de formuler un ratio moyen de gain GES toutes actions confondues, en $kgCO_2e/€_{moy}$: il en résulte un gain de **48 $gCO_2/€$** de financement Eco-PTZ en moyenne, qu'on applique ensuite aux différents projets de financement de la BTE.



Illustration – Méthodologie de construction du ratio d'émissions évitées moyennes par € de Eco-PTZ (Source : Calcul I Care)

2. Projets Label BREEAM et performance énergétique

Scénario de référence : les bâtiments certifiés bas-carbone sont à mettre en regard avec le parc des bâtiments neufs moyens. En effet, 95% environ des bâtiments nouvellement construits viennent s'ajouter au parc existant, et non en remplacement de bâtiments anciens.

Par hypothèse, un bâtiment neuf moyen a une performance énergétique correspondant au seuil d'indice carbone énergie de la RE2020.

	Valeur de Icénergie_maxmoyen		
Usage de la partie de bâtiment et énergie utilisée	Année 2022 à 2024	Années 2025 à 2027	À partir de l'année 2028
Maisons individuelles ou accolées	160 kq éq. CO2/m2	160 kq éq. CO2/m2	160 kq éq. CO2/m2
Logements collectifs raccordés à un réseau de chaleur urbain	560 kq éq. CO2/m2	320 kq éq. CO2/m2	260 kq éq. CO2/m2
Logements collectifs - autres cas	560 kq éq. CO2/m2	260 kq éq. CO2/m2	260 kq éq. CO2/m2

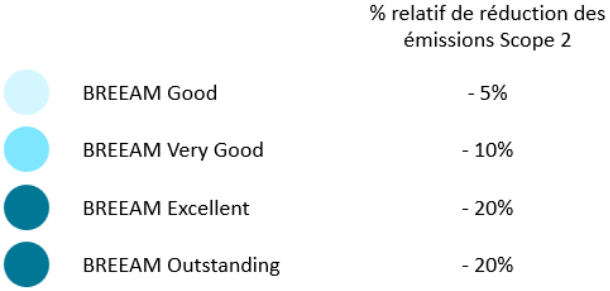
Illustration – Valeurs des seuils d'indice carbone énergie par type de logement (source : RE2020)

En divisant ces valeurs par la durée de vie moyenne d'un bâtiment (50 ans au sens de la RE2020), un ratio d'émissions de GES par type de bâtiment a été obtenu pour le scénario de référence, dépendant de l'année observée :

[5] https://www.carbone4.com/publication-nzi-pilierb

Scénario de référence : seuils d'indice carbone énergie (RE2020) en $kgCO_2e/m^2/an$	2022	2025	2028
Maisons individuelles	3,2	3,2	3,2
Logements collectifs raccordés à un réseau de chaleur urbain	11,2	6,4	5,2
Logements collectifs – autres cas	11,2	5,2	5,2

Calcul des émissions évitées : d'après une étude réalisée par I Care, la performance des bâtiments certifiés par rapport au parc moyen peut s'exprimer en % relatif de réduction des émissions Scope 2 (émissions indirectes liées à la consommation d'électricité). Selon les niveaux de certification du label BREEAM, les résultats sont les suivants :



Les émissions évitées annuelles sont indexées sur la différence entre l'intensité carbone des bâtiments neufs (en $kgCO_2e/m^2/an$) et une intensité carbone « diminuée » relativement en fonction de la labellisation BREEAM.

Dans le cadre de la mise à jour des calculs sur le stock 2025, une catégorie de projet « performance énergétique » a été intégrée à l'étude. Elle correspond aux projets immobiliers pour lesquels le DPE permet d'identifier un seuil d'émissions de GES annuel inférieur aux seuils réglementaires de la RE2020 (scénario de référence). Le calcul d'émissions évitées correspond à la différence entre les deux seuils.

D. Projets « Energies renouvelables »

Scénario de référence : le scénario de production d'énergie renouvelable permise par les projets financés est comparé au mix moyen national de production d'énergie. Pour chaque type d'énergie concerné, un scénario d'évolution de l'intensité carbone du mix a été pris en compte afin de modéliser la décarbonation à venir des sources d'énergie.

- Pour la production d'électricité d'origine photovoltaïque, hydraulique et éolien, le scénario de référence pris est issu du rapport Futurs énergétiques 2050 (RTE, 2021) ;
- Pour les projets de méthanisation dont la finalité est l'injection de biogaz sur le réseau, la comparaison est effectuée avec l'intensité carbone du réseau de gaz français (scénario prospectif de transition des acteurs du gaz) ;
- Pour les projets biomasse financés par la BTE essentiellement destinés à produire de la chaleur, le référentiel est un scénario d'évolution des réseaux de chaleur proposé par l'ADEME (rapport « Développement des filières réseaux de chaleur et de froid renouvelables en France à horizon 2050 »).

Calcul des émissions évitées : pour chaque projet EnR, les émissions induites sont calculées année après année dans le scénario avec projet et sans projet à partir du productible (= estimation de l'énergie produite annuellement, en kWh, donnée fournie par la BTE).

Pour calculer les émissions de GES induites du projet, les facteurs d'émissions retenus sont issus de la base Empreinte de l'ADEME et représentent un ratio d'émissions de GES relatives à la production de 1 kWh d'énergie renouvelable. Chaque source d'énergie renouvelable dispose de son facteur d'émission.

Dans le cadre de la mise à jour des calculs sur le stock 2025, le facteur d'émissions de l'électricité provenant du réseau national a été actualisé conformément à la nouvelle valeur de la Base Empreinte® de l'ADEME pour 2025. Le facteur d'émissions correspondant à la production d'électricité à partir de panneaux photovoltaïques a également été revu pour considérer une fabrication des modules en Chine, ce qui est le cas dans la majorité des projets financés. La valeur du FE passe à 43,9 gCO_2e/kWh au lieu de 25,2 gCO_2e/kWh pour des panneaux PV fabriqués en France. Le calcul d'émissions évitées pour cette technologie est donc plus conservateur en 2025, avec un volume total à la baisse mais plus proche de la réalité.

Dans le scénario de référence, les émissions de GES sont calculées à partir de l'intensité carbone du mix national pour chaque type de vecteur énergétique, comme détaillé ci-dessus.

Les émissions évitées annuelles par projet sont calculées comme la différence des émissions induites dans le scénario de référence et dans le scénario avec projet.

E. Projets « Innovation »

Compte tenu de la forte hétérogénéité des projets accompagnés, ces financements n'ont pas été retenus dans l'assiette de calcul des émissions évitées.

F. Méthodologie d'allocation à la BTE

Les projets accompagnés par la BTE ont tous, par construction, un impact environnemental démontré. En revanche, il n'est pas toujours évident de calibrer la part de l'évitement revenant au financeur.

Pour ce faire, une méthode simple et l'application d'un **coefficient d'affectation** égal au capital restant dû du financement rapporté aux coûts d'investissement (CAPEX) des projets a été retenue dans le cadre de cette étude.

III. Résultats

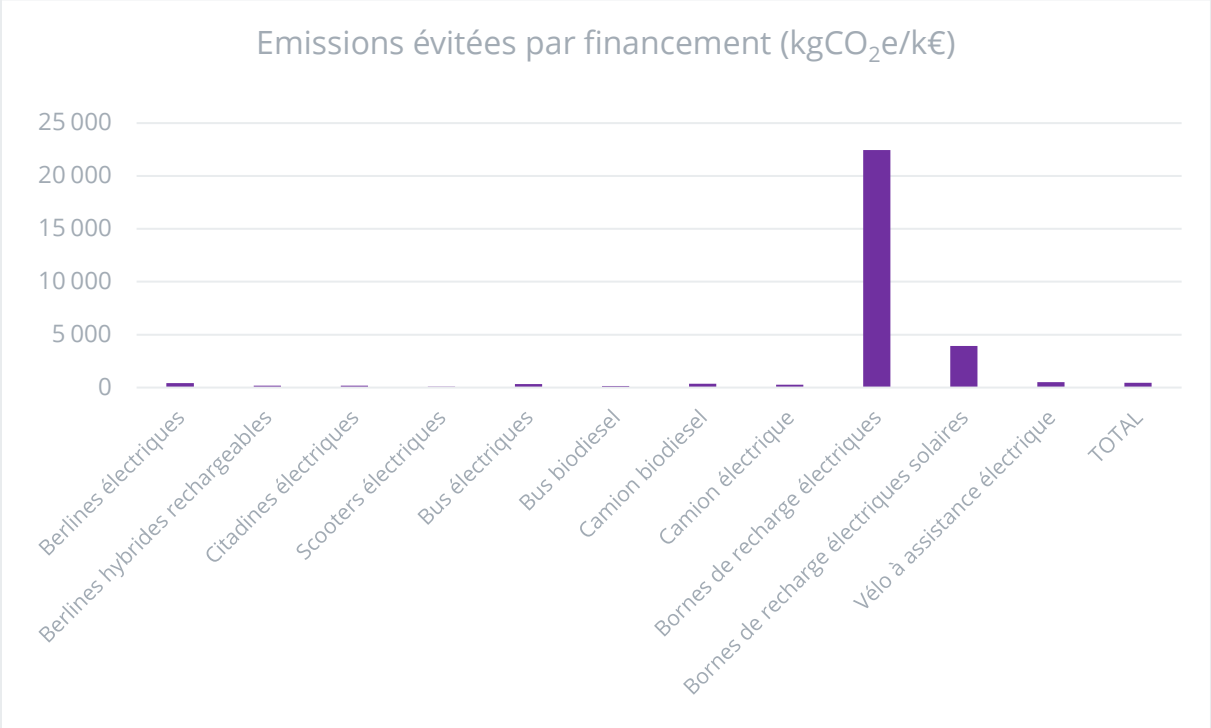
Pour l'actualisation des calculs des émissions sur le stock de projets financés à fin 2025, le périmètre a été élargi, avec notamment :

- 442 nouveaux projets d'énergies renouvelables (440 projets photovoltaïques, 2 projets hydrauliques) ;
- 1 493 nouveaux projets bâtiment (1 486 projets Eco-PTZ, 3 projets BREEAM, 4 projets rénovation énergétique avec DPE performant) ;
- 318 nouveaux projets mobilité.

Les périmètres de calcul en 2023, 2024 et 2025 avec le montant total des prêts correspondant sont présentés dans l'Annexe A.

A. Emissions évitées grâce aux projets « Mobilité »

La synthèse des résultats obtenus ($kgCO_2e$ évités par k€ investi) par typologie de projets « Mobilité » est présentée dans le graphique suivant :



L'ensemble des projets de mobilité BPAURA analysés permet d'éviter :

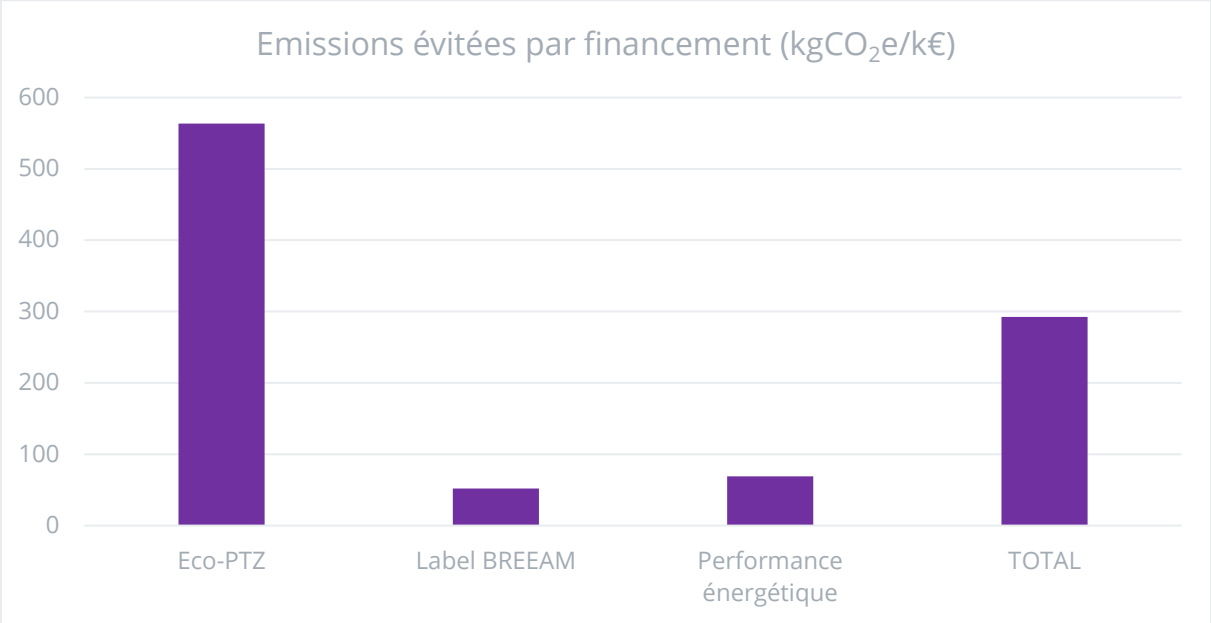
- **2 962 tCO_2e** pour l'ensemble des financements mobilité sur la durée des financements ;
- **459 $kgCO_2e$ par k€** de financement.

A titre d'illustration, le financement d'une berline électrique permet d'éviter 165 gCO_2e/km en 2025, soit 1 300 $kgCO_2e$ évités annuellement en moyenne. De même, le financement d'un bus électrique permet d'éviter 87 gCO_2e/km en 2025, soit 3 500 $kgCO_2e$ évités annuellement en moyenne.

Le ratio d'émissions évitées par € financé dans le cas des bornes de recharge électrique est nettement supérieur aux autres typologies en raison d'un financement moyen est de 3500€ en 2025. Ce montant ne reflète pas forcément le coût total de la solution puisque le montant prêté s'ajoute à l'apport du client.
De plus, le type de borne n'est pas considéré dans le calcul actuel : les émissions évitées sont estimées via une mobilité permise par défaut. Or une borne de recharge publique sur une aire d'autoroute aura un taux d'utilisation (et donc une distance parcourue par des véhicules électriques) plus important qu'une borne de recharge chez un particulier.
Ces paramètres mériteront d'être pris en compte lors de la mise à jour des résultats pour les années futures, sous réserve de disponibilité de l'information lors de la collecte des données projet.

B. Emissions évitées grâce aux projets « Bâtiments »

La synthèse des résultats obtenus ($kgCO_2e$ évités par k€ investi) par typologie de projets « bâtiments » est présentée dans le graphique suivant :



L'ensemble des projets « bâtiments » BPAURA analysés permet d'éviter :

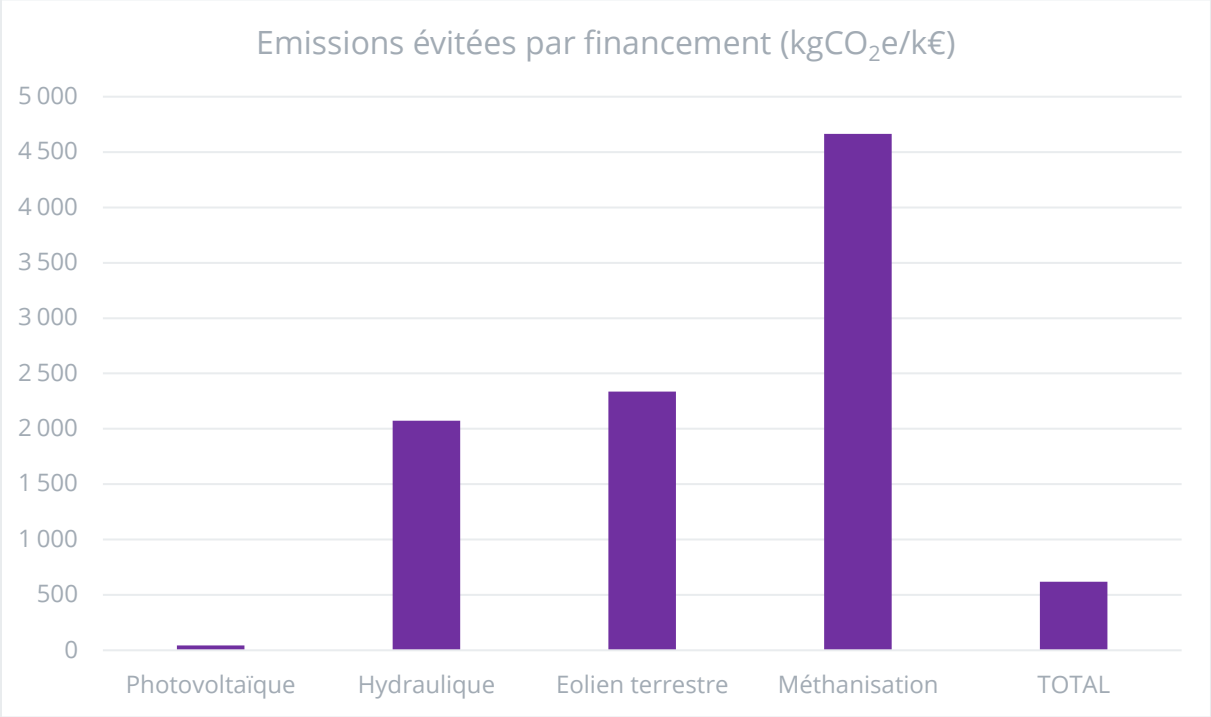
- **32 045 tCO_2e** pour l'ensemble des financements bâtiments sur la durée des financements ;
- **292 $kgCO_2e$ par k€** de financement.

Le financement d'un projet de rénovation énergétique via le prêt Eco-PTZ permet d'éviter 48 $kgCO_2e$/k€ en 2025 ce qui correspond à environ 720 $kgCO_2e$ évités pour un Eco PTZ moyen de 15 000 €.

La labellisation BREEAM est associée à un ratio d'évitement plus faible compte tenu des standards énergétiques déjà élevés de la réglementation RE2020, prise comme référence. Nous estimons qu'un label BREEAM Very Good permet l'évitement de 1,1 $kgCO_2e/m^2$ en 2025, soit 5 500 $kgCO_2e$ évités annuellement pour un bâtiment de 5 000 m^2.

C. Emissions évitées grâce aux projets « Energies renouvelables »

La synthèse des résultats obtenus ($kgCO_2e$ évités par k€ investi) par typologie de projets « Energies Renouvelables » est présentée dans le graphique suivant :



L'ensemble des projets « Energies Renouvelables » BPAURA analysés permet d'éviter :

- **83 022 tCO_2e** pour l'ensemble des financements EnR sur la durée des financements ;
- **618 $kgCO_2e$ par k€** de financement.

La décomposition des ratios d'émissions évitées par type d'EnR est la suivante :

- Une installation photovoltaïque permet d'éviter environ 6 gCO_2e/kWh en 2025, ce qui représente un volume de 2 tCO_2e évité annuellement en moyenne (pour une production de 417 MWh en moyenne par projet). La quantité d'émissions de GES évitées calculée en comparaison du réseau électrique est relativement basse, le mix électrique français ayant déjà une faible intensité carbone. De plus, le facteur d'émissions lié à la production d'électricité photovoltaïque est plus proche du FE du réseau français suite à l'actualisation de la provenance des modules (Chine) ;
- Une installation hydraulique permet d'éviter environ 40 gCO_2e/kWh en 2025, ce qui représente un volume de 118 tCO_2e évité annuellement en moyenne (pour une production de 2 953 MWh en moyenne par projet) ;
- Une installation d'éolien terrestre permet d'éviter environ 32 gCO_2e/kWh en 2025, ce qui représente un volume de 426 tCO_2e évité annuellement en moyenne (pour une production de 13 310 MWh en moyenne par projet) ;
- Une installation de méthanisation permet d'éviter environ 178 gCO_2e/kWh en 2025, ce qui représente un volume de 659 tCO_2e évité annuellement en moyenne (pour une production de 3 700 MWh en moyenne par projet).

D. Synthèse

Au global, sur l'ensemble des projets financés et couverts par le calcul à fin 2025, le total des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) évitées sur la durée de financement et allouées à la BTE se porte à **118 029 tCO_2e**, ce qui correspond aux émissions annuelles de près de 11 800 habitants de la région AuRA.

En synthèse, 1000 euros d'épargne collectés permettent d'éviter en moyenne 200 kg de CO_2e.

IV. Annexes

A. Périmètres de calcul en 2023, 2024 et 2025

		Mobilité	Bâtiment	ENR	TOTAL
2023	**Montant total des prêts couverts par un calcul d'émissions évitées**	**4 M€**	**130 M€**	**197 M€**	**331 M€**
	Nombre de prêts	44	3 825	463	4 332
2024	**Montant total des prêts couverts par un calcul d'émissions évitées**	**14 M€**	**166 M€**	**258 M€**	**438 M€**
	Nombre de prêts	196	5 284	682	6 162
2025	**Montant total des prêts couverts par un calcul d'émissions évitées**	**29 M€**	**219 M€**	**342 M€**	**590 M€**
	Nombre de prêts	514	6 777	1 124	8 415

B. Emissions évitées grâce aux projets « Mobilité » (stock à fin 2025)

	Emissions évitées sur la durée de financement et allouées à BTE (tCO_2e)	**Emissions évitées sur la durée de vie des projets (tCO_2e)**	**Montant des financements (k€)**	**Emissions évitées par financement ($kgCO_2e/k€$)**
Berlines électriques	751	4 130	10 106	409
Berlines hybrides rechargeables	177	1 029	5 649	182

Citadines électriques	3	19	103	180
Scooters électriques	4	30	383	78
Bus électriques	212	759	2 312	328
Bus biodiesel	401	1 396	9 458	148
Camion biodiesel	41	182	485	376
Camion électrique	14	78	287	271
Bornes de recharge électriques	1 017	4 892	218	22 464
Bornes de recharge électriques solaires	283	891	227	3 924
Vélo à assistance électrique	58	124	243	509
TOTAL	**2 962**	**13 529**	**29 471**	**459**

C. Emissions évitées grâce aux projets « Bâtiments » (stock à fin 2025)

	Emissions évitées sur la durée de financement et allouées à BTE (tCO_2e)	Emissions évitées sur la durée de vie des projets (tCO_2e)	Montant des financements (k€)	Emissions évitées par financement ($kgCO_2e/k€$)
Eco-PTZ	31 539	57 800	102 537	564
Label BREEAM	467	5 550	107 032	52
Performance énergétique	39	636	9 197	69
TOTAL	**32 045**	**63 986**	**218 765**	**292**

D. Emissions évitées grâce aux projets « Energies renouvelables » (stock à fin 2025)

	Emissions évitées sur la durée de financement et allouées à BTE (tCO_2e)	Emissions évitées sur la durée de vie des projets (tCO_2e)	Montant des financements (k€)	Emissions évitées par financement ($kgCO_2e/k€$)
Photovoltaïque	8 582	11 362	268 610	42
Hydraulique	19 344	82 605	39 827	2 074
Eolien terrestre	19 835	37 350	15 992	2 336
Méthanisation	35 261	79 768	17 105	4 663
TOTAL	**83 022**	**211 085**	**341 534**	**618**